

Inscription à une formation

Les étapes d'une inscription au Cnam

Étape 1 : Choisir sa formation

Avec l'aide de nos chargé-e-s d'information (par téléphone, par mail), trouvez dans notre offre ou sur le site national (www.cnam.fr les UE à modalités FOAD 100%) la formation qui vous convient.

Étape 2 : Mobiliser un financement

Avec l'aide de nos chargé-e-s d'information, identifiez tous les dispositifs de financement auxquels vous pouvez prétendre. Faites établir un devis personnalisé adapté à votre situation afin de minimiser votre participation financière.

Étape 4 : Se pré-inscrire

Rendez-vous sur notre site de [>>>PREINSCRIPTION<<](#) , choisissez votre formation et suivez les étapes pour valider votre démarche.

Étape 5 : Valider son inscription

Votre inscription ne sera définitive qu'après réception a nos bureaux des pièces administratives ainsi que du règlement des frais de formation ou remise de la convention de formation professionnelle ou du contrat d'alternance.

Votre dossier doit comporter un accord de financement (employeur, institution...) ou / et votre règlement individuel (en cas de participation aux frais de formation). Règlement par espèces, carte bancaire, chèque libellé à l'ordre de AGCNAM MARTINIQUE. Un paiement échelonné est possible.

Qui peut s'inscrire au Cnam ?

Salarié-e, travailleur-euse indépendant-e (profession libérale, artisan-e...), demandeur-euse d'emploi ou étudiant-e en fin de formation initiale à la recherche d'une formation complémentaire, vous pouvez vous inscrire au Cnam.

Tout au long de la vie ...

Avec le Cnam, vous pouvez effectuer des allers-retours entre votre situation de travail et votre formation, suivre une progression cohérente et faire valider vos résultats, tout en conservant une mobilité professionnelle et géographique. Ce que vous commencez en Martinique aujourd'hui vous pourrez le poursuivre dans 5 ans à Limoges ou Paris ...

ATTENTION : votre inscription aux Cnam ne vous confère pas le statut étudiant-e et ne permet pas l'obtention ou le renouvellement d'un titre de séjour

À quelle période s'inscrire ?

Les formations du Cnam débutent à la mi-octobre d'une année pour finir en mai/juin de l'année suivante OU en février pour finir en juin de la même année. Les périodes d'inscription se déroulent au cours des mois précédant le début des cours (de juin à septembre ou décembre - janvier).

Pièces à fournir

Lors d'une 1^{ère} inscription :

- 2 photocopies de vos diplômes ou du certificat de scolarité
- 1 photocopie de la carte nationale d'identité (recto verso) ou du passeport
- 1 photographie d'identité à coller sur le dossier
- 2 enveloppes autocollantes à fenêtre (format 22x11) timbrées (tarif en cours)
- 1 attestation de travail ou copie de fiche de salaire ou photocopie de la carte pôle emploi (pour les demandeurs d'emploi)
- 1 photocopie de la carte d'assuré social à jour (valable pour l'année scolaire)
- 1 contrat de formation professionnelle (à remplir obligatoirement)
- Règlement des frais de formation (chèque ou espèces)

Votre formation peut être prise en charge par votre employeur

Dans ce cas, il vous sera remis une convention en triple exemplaires, ainsi qu'un bulletin de prise en charge à nous retourner revêtus de la signature et du cachet de l'entreprise et accompagnés du titre de paiement conformément au bulletin de prise en charge.

